

a diminué de beaucoup. Il est juste d'ajouter que le nombre de ceux qui ont entaillé a diminué également.

Si nous figurions pour notre territoire, parlons pour le moment de Vaudreuil où nous comptons 286 sucriers. En supposant que chacun entaillerait 10 arpents, ceci donnerait 2,860 arpents, 572,000 livres de sucre et \$57,200. Soit \$37,000 de plus que le recensement de 1910 et \$42,000 de plus que le rapport de 1914.

Je figure pour 286 personnes seulement, nous devons compter plus que ce nombre de propriétaires de sucreries.

\$57,200 en trois semaines serait en moyenne plus que notre industrie laitière en six mois.

Faisons la même figure pour Soulanges, 173 sucriers à 10 arpents chacun donnerait 1,730 arpents et à 100 érables de l'arpent 173,000 érables et à 2 livres de sucre par érable 346,000 livres ; et celui-ci vendu à 10 cents la livre donnerait \$34,000. Le recensement de 1910 ne leur donne cependant que \$6,253.50.

Donc si la valeur du revenu égalait ceux plus haut cités, les sucriers de Vaudreuil récolteraient ainsi, dans une saison moyenne de trois semaines, la jolie somme de \$57,200. Le même calcul adapté aux propriétaires de Soulanges leur rapporterait encore la somme bien satisfaisante de \$34,600. Ce qui serait de jolies sommes à séparer entre 286 cultivateurs de Vaudreuil et 173 cultivateurs de Soulanges ou encore la somme de \$91,800 entre 459 cultivateurs. Ce résultat serait merveilleux surtout quand l'on considère que ces deux comtés possèdent un très petit territoire.

Franchement, en face de ces chiffres que la statistique nous donne et qui ne peuvent varier considérablement, ne sommes-nous pas obligés d'admettre que l'industrie sucrière paie mieux que n'importe quelles autres exploitations de la ferme, y compris l'industrie laitière ? Mais les autres ont sur elle un avantage, celui de n'être ni courte ni limitée aux caprices de la saison.

Et puis une autre considération qu'il ne faut pas perdre de vue est celle-ci : 75 p. c. du territoire à érablière, à cause de sa nature rocailleuse, est impropre à la culture des céréales et que par conséquent le cultivateur manque de sagesse s'il n'en soutire point le revenu annuel qui est à sa portée.